

*Questions orales*

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, je l'ai déjà dit, l'Office canadien du poisson salé est tenu, en vertu de la loi, d'acheter tout le poisson que lui offre les pêcheurs. En fait, il existe des précédents où l'Office a utilisé des bateaux et chalutiers étrangers comme centres de réception du poisson pêché par des Canadiens et destiné à l'Office. Bien sûr, je suis bien prêt à étudier cette proposition, et j'ajouterai même que je la verrais d'un bon œil.

Quant à l'autre proposition selon laquelle nous devrions permettre la vente de bord à bord des autres produits de la pêche en plus de la morue, c'est le directeur de l'association des pêcheurs qui me l'a faite par télégramme. Je n'ai pas encore donné mon avis là-dessus, car je tiens à vérifier tous les faits avant de prendre une décision de cette importance. Toutefois, pour le moment, je ne l'ai ni acceptée ni rejetée.

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT****LE DÉVERSEMENT DE DÉCHETS RADIOACTIFS AU LARGE DES CÔTES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, comme le ministre de l'Environnement est absent, je poserai ma question au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre ne l'ignore certainement pas, entre 1945 et 1965, des établissements comme l'Université de la Colombie-Britannique et le Pacific Naval Laboratory of British Columbia ont déversé des déchets radioactifs au large des côtes de la Colombie-Britannique. Étant donné que des 47,000 barils environ qui ont été déversés au large de San Francisco pendant la même période, plus de 10,000 ont maintenant éclaté, répandant leur contenu dans l'environnement, le ministre peut-il nous dire quels sont les organismes qui s'occupent du déversement de déchets radioactifs dans l'océan, quelle est la nature du mécanisme de surveillance de ces activités et quels résultats ont été obtenus au large des côtes de la Colombie-Britannique depuis 1965?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, je ne peux donner au député de détails précis de mémoire, mais je puis lui assurer que le Parlement a légiféré dans le domaine des déversements océaniques il y a quelques années. Il est maintenant obligatoire d'obtenir un permis avant de déverser quoi que ce soit dans l'océan. En outre, le jugement qu'a rendu dernièrement—la semaine dernière, je crois—la Cour suprême du Canada en faveur d'une partie de loi sur les pêches qui était contestée confère au ministère des Pêches et des Océans beaucoup plus de poids pour décourager ceux qui voudraient déverser dans l'eau des substances qui risquent de nuire à la faune et à la flore marines.

**M. Fulton:** Madame le Président, ma question supplémentaire est essentiellement la même que la première. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et aux habitants de la Colombie-Britannique comment fonctionne le mécanisme de surveillance

en ce qui concerne les déversements qui ont eu lieu dans l'océan entre 1945 et 1965. Pourrait-il aussi nous confirmer s'il reste encore des déchets radioactifs dans la ville de Vancouver?

**M. LeBlanc:** Madame le Président, je vais étudier la question et tenter de fournir une réponse au député demain.

\* \* \*

**AIR CANADA****ON DEMANDE L'EXAMEN DE LA LISTE DES DESTINATIONS VISÉES PAR LA VENTE DE BILLETS À PRIX RÉDUIT**

**M. Girve Fretz (Érié):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. En septembre prochain, Air Canada lancera de nouveau une grande vente permettant aux voyageurs de réaliser des économies substantielles sur de nombreuses destinations. Évidemment, cette politique est excellente à la fois pour la société aérienne et pour les voyageurs. Toutefois, comme certaines des destinations visées sont à l'étranger, je me demande si ces ventes de billets ne nuisent pas au tourisme canadien.

Le ministre convient-il qu'il serait utile de réexaminer la liste des destinations concernées par ces ventes de billets, afin de promouvoir le tourisme et les voyages au Canada?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, j'ignore où le député veut en venir avec sa question. Cherche-t-il des moyens d'empêcher les transporteurs étrangers de venir au Canada? Est-ce qu'il a en tête?

**M. Fretz:** Non.

**M. Pepin:** Alors, aurait-il l'obligeance de répéter sa question, et d'être un peu plus précis?

● (1500)

**M. Fretz:** Madame le Président, je vais lui poser encore une fois la question. À compter de septembre Air Canada va solder des places sur certains de ses vols. Je le répète, cette formule est avantageuse tant pour la société aérienne que pour les voyageurs. Toutefois, certains vols ont des destinations en pays étranger. Quel intérêt en retire donc l'industrie touristique au Canada? Dans le but de promouvoir le tourisme et les voyages au Canada comme devrait le faire le gouvernement, le ministre n'est-il pas d'avis qu'il serait utile de reconsidérer la question des destinations?

**M. Pepin:** Madame le Président, ma réponse consistera en généralités. Tout d'abord, nous souhaitons bien entendu que les Canadiens voyagent au Canada. Mais lorsque mon honorable ami trouve à redire à la formule des places en qui incite les Canadiens à se rendre à l'étranger, je lui ferai remarquer qu'elle incite également les étrangers à venir au Canada. Cette liberté de voyager, non seulement à l'intérieur du pays mais à l'étranger, est évidemment l'un des objectifs du Canada.